

CERTIFICATION

Reconnaissance de la Maîtrise des compétences clés

Depuis janvier 2022, la certification Maîtrise des compétences clés de la propreté (MCCP) est enregistrée (et ce pour cinq ans) au Répertoire spécifique de France Compétences. Cet enregistrement est loin d'être anodin. D'abord, il confère à cette certification de la branche propreté une reconnaissance nationale, notamment par les services de l'État. Ensuite, il lui offre une plus grande visibilité puisque chaque enregistrement donne lieu à l'élaboration d'une fiche descriptive accessible à tous sur l'application « mon compte formation ». Et grâce à cet enregistrement, le compte personnel de formation (CPF) est mobilisable pour viser MCCP. A-G-Net Propreté et Services (Champagne-Ardennes), a formé depuis 2005 plus de 200 collaborateurs au sein de l'entreprise (1 600 salariés). « Faire appel à la MCCP s'inscrit dans une démarche RSE globale pour faire grandir nos salariés et satisfaire nos clients », estime Yves Gourlet, président. Cette formation d'une durée de 150 heures (à raison de deux après-midi par semaine) valorise les salariés qui se sentent mieux considérés et les fidélise. « Ils se sentent aussi plus à l'aise avec les clients et adoptent une meilleure attitude de



service, ajoute le dirigeant. C'est courageux de leur part de s'engager dans un tel parcours. Les managers détectent les éventuels besoins et le bouche-à-oreille fonctionne aussi très bien. C'est un succès. » Basée sur les quatre savoirs généraux (espace-temps, expression orale, lecture/écrite, calcul), la formation, très concrète, est adaptée à chaque poste de travail et aux modes opératoires.

Pour accompagner des collaborateurs qui rencontrent des difficultés à s'exprimer et à remplir des documents administratifs par exemple, ce qui peut créer des incompréhensions avec les clients, Propreté 2 000 (Oise) a choisi de se lancer récemment dans le dispositif MCCP. « Des salariés ont exprimé le besoin d'avoir une formation en Français, ajoute Karine Ollivier, responsable des RH de l'entreprise. Neuf personnes ont été formées à raison de trois heures et demie par semaine pendant plusieurs mois. Très reconnaissantes, certaines nous ont remerciés. » C'est une évolution personnelle qui les aide au quotidien, dans leur poste de travail et dans la relation clients. « Au début, il a fallu motiver les personnes, précise-t-elle. Aujourd'hui, les salariés sont demandeurs. »

GABRIELLE GODON
AU COMEX DE LA CPME



© Airelle Services

Gabrielle Godon, membre du conseil d'administration de la FEP Île de France en charge des relations publiques et gérante d'Airelle Services, fait désormais partie du Comité Exécutif de la CPME pour représenter la FEP. Elle succède ainsi à Carole Ferrier (INH). Après avoir rencontré François Asselin, elle participera à son premier Comex fin septembre. « C'est Philippe Jouanny, président de la FEP, qui m'a sollicitée pour cette mission. Je suis très intéressée de pouvoir confronter les idées et échanger sur les bonnes pratiques d'autre secteurs économiques. Les sujets sont nombreux en ce moment. » La cheffe d'entreprise est ravie et honorée de pouvoir apporter sa contribution et de représenter les PME de la propreté. « L'entreprise que je dirige intervient sur plusieurs domaines (tertiaire, commerce, copropriétés) et elle est engagée dans une démarche RSE, souligne-t-elle. Nous avons d'ailleurs obtenu le label Engagé RSE au niveau confirmé de l'Afnor en mars 2022. La considération des collaborateurs est au cœur de notre stratégie. Ce sont des valeurs que je souhaite porter dans le cadre de la CPME. »

PLAN CLIENTS

DES ACTIONS POUR SENSIBILISER LES ACHETEURS

Un an après la signature d'une charte d'engagements entre la FEP, le Conseil national des achats (CNA) et l'Arseg, des collaborations actives se poursuivent pour sensibiliser leurs adhérents mais également recueillir leurs attentes et leurs besoins. De nombreuses actions sur le territoire ont été menées pour informer acheteurs et directeurs de l'environnement de travail sur les spécificités de l'achat de propreté. Que ce soit lors de l'Université des achats du CNA à Paris en juin 2022, à Ajaccio et à Nice en 2021 lors de rencontres locales ou bien lors d'une rencontre nationale le 19 octobre 2021, l'occasion a été donnée d'échanger mais aussi de présenter et proposer des outils concrets mis à disposition sur le site www.achat-proprete.com à destination des acheteurs publics et privés. Au programme : outil de définition des besoins des utilisateurs en ligne, référentiel RSE des entreprises de propreté, recommandations et clauses types. Les prochains temps forts à venir sont une rencontre-échanges à Paris le 4 octobre, des parcours clients lors du salon Europropre du 4 au 6 avril 2023...

Rappelons que la charte d'engagements « pour un achat de propreté efficace et responsable » a été signée, le 8 septembre 2021 lors de la Conférence de Progrès, par la FEP et les réseaux d'acheteurs et de clients majeurs que sont le CNA et l'Arseg. ●

En savoir plus : www.achat-proprete.com